



GEC CONSEIL

Commissariat aux comptes



SOLIHA d'Aveyron

Association Loi 1901

Siège social : 40 Route de Séverac

12850 ONET LE CHATEAU

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020



SOLIHA d'Aveyron

Association Loi 1901
Siège social : 40 Route de Séverac
12850 ONET LE CHATEAU

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association SOLIHA d'Aveyron,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIHA d'Aveyron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les provisions.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe 2.1.1 « Valeurs immobilisées » et 2.2.2 « Provisions » exposent respectivement les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations et les provisions pour risques.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et notamment les informations relatives au retraitement spécifique des quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat (§ 1.3) et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond

à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 20 avril 2021



SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif - SOLIHA d'Aveyron au 31 décembre 2020

SOLIHA d'Aveyron	Arrêté au 31/12/2020 Durée 12 mois			31/12/2019 12 mois	Variations N- N-1
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	339 160,95	299 322,71	39 838,24	15 353,47	24 484,77
Frais de recherche et dévelop.					
Autres immo. incorporelles	84 957,04	79 022,85	5 934,19	1 465,97	4 468,22
Avances et acomptes	3 400,00		3 400,00	32 900,00	-29 500,00
Immobilisations corporelles					
Terrains	583 870,10		583 870,10	583 870,10	
Constructions	9 466 702,38	5 450 890,59	4 015 811,79	4 201 866,77	-186 054,98
Constructions sur sol d'autrui	919 751,65	465 951,64	453 800,01	479 060,26	-25 260,25
Inst. Tech., Mat. Out. Ind.	17 533,35	16 392,90	1 140,45	2 321,15	-1 180,70
Autres immo. corporelles	265 960,98	208 736,83	57 224,15	47 251,37	9 972,78
Immo. corpor. en cours	450 000,00		450 000,00	450 000,00	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	29 848,73		29 848,73	30 648,73	-800,00
Autres titres immobilisés	196,00		196,00	196,00	
Prêts	42 636,63		42 636,63	43 833,88	-1 197,25
Autres immo. financières	47 370,01		47 370,01	47 084,02	285,99
TOTAL (I)	12 251 387,82	6 520 317,52	5 731 070,30	5 935 851,72	-204 781,42
ACTIF CIRCULANT					
Stock et en-cours					
Autres approvisionnements					
Service en cours production					
Avances et acptes sur commandes	500,00		500,00	1 000,00	-500,00
Créances exploitation					
Créances clients usagers et comptes rattachés	374 477,42	53 295,70	321 181,72	420 848,87	-99 667,15
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances					
Créances diverses	77 081,07		77 081,07	51 805,37	25 275,70
Valeurs mobilières placements					
Instrument de trésorerie					
Autres titres	320 000,00		320 000,00	320 000,00	
Disponibilités	1 379 262,40		1 379 262,40	849 549,81	529 712,59
Charges constatés d'avance	6 677,71		6 677,71	3 852,32	2 825,39
TOTAL (II)	2 157 998,60	53 295,70	2 104 702,90	1 647 056,37	457 646,53
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	14 409 386,42	6 573 613,22	7 835 773,20	7 582 908,09	252 865,11

Bilan Passif - SOLIHA d'Aveyron au 31 décembre 2020

SOLIHA d'Aveyron	Arrêté au 31/12/2020 Durée 12 mois	31/12/2019 12 mois	Variations N-N-1
FONDS PROPRES			
Fonds Associatifs sans droit de reprise	594 218,93	574 553,28	19 665,61
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds Associatifs avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles	75 234,70	75 234,70	
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 435,50	19 665,65	-27 101,15
Subventions d'investissement	739 195,68	775 771,78	-36 576,10
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 401 213,81	1 445 225,41	-44 011,60
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	51 849,00	78 249,00	-26 400,00
TOTAL (II)	51 849,00	78 249,00	-26 400,00
PROVISIONS			
Provisions pour risques	76 301,43	76 301,43	
Provisions pour charges	2 311 860,69	2 320 439,55	-8 578,86
TOTAL (III)	2 388 162,12	2 396 740,98	-8 578,86
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès étab. Crédit (1)	1 758 727,90	1 330 682,73	428 045,17
Dettes rattachées à des participations	1 124 738,51	1 192 353,72	-67 615,21
Emprunts et dettes financières divers	153 973,23	146 294,09	7 679,14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	644 588,06	624 369,33	20 218,73
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	231 819,53	281 086,42	-49 266,89
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 330,23	7 724,57	-394,34
Autres dettes	61 030,81	69 181,84	-8 151,03
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	12 340,00	11 000,00	1 340,00
TOTAL (IV)	3 994 548,27	3 662 692,70	331 855,57
Ecarts de conversion passif			
TOTAL (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 835 773,20	7 582 908,09	252 865,11

(1) dont concours bancaires courants

Compte de Résultat SOLIHA d'Aveyron

SOLIHA d'Aveyron	2020	2019	2018
Montant net du chiffre d'affaires	3 168 755,59	3 266 821,36	3 088 661,19
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	41,00	41,00	50 000,00
Reprises s/prov. & amort. transferts de charg	135 600,78	165 601,97	116 615,31
Autres produits	32 488,17	17 793,48	71 374,70
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 336 885,54	3 450 257,81	3 326 651,20
Achats de mat. premières et autres appro.	55 159,06	54 928,64	41 469,62
Autres achats et charges externes	1 684 462,93	1 740 670,20	1 651 281,74
Impôts taxes et versements assimilés	143 319,80	145 381,85	126 592,04
Salaires et traitements	842 496,26	845 335,08	759 174,86
Charges sociales	300 889,44	323 209,30	293 953,75
Autres charges	9 643,10	5 773,21	6 868,78
Dotations aux amortissements s/immob.	276 949,83	277 773,31	320 151,63
Dotations aux provisions s/actif circulant	9 249,70	20 234,46	19 782,55
Dotations aux provisions pour risques et ch.	73 599,93	95 031,96	135 652,70
CHARGES D'EXPLOITATION	3 395 770,05	3 508 338,01	3 354 927,67
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-58 884,51	-58 080,20	-28 276,47
PRODUITS FINANCIERS	15 109,66	34 184,64	28 630,33
CHARGES FINANCIERES	16 836,22	18 405,44	20 286,18
II - RESULTAT FINANCIER (3-4)	-1 726,56	15 779,20	8 344,15
III - RESULTAT COURANT (I+II)	-60 611,07	-42 301,00	-19 932,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 975,57	63 448,03	51 789,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00	1 481,38	1 545,40
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)	53 175,57	61 966,65	50 244,35
V - IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS	3 405 970,77	3 547 890,48	3 407 071,28
TOTAL DES CHARGES	3 413 406,27	3 528 224,83	3 376 759,25
RESULTAT	-7 435,50	19 665,65	30 312,03

ANNEXES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2020.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

1.1. Information concernant les effectifs :

L'effectif est de 26 salariés soit 23.78 équivalent temps plein.

1.2. Information sur l'activité de l'exercice :

Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice : 3 168 755.59 euros.

1.3. Retraitement spécifique des quote-parts de subventions d'investissements virées au résultat :

Les subventions d'investissement virées au résultat sont selon la règle comptabilisées en produit exceptionnels.

Compte tenu de notre activité immobilière nous considérons que les reprises de subventions ont un caractère d'exploitation. Nous extrapolons un résultat d'exploitation retraité et un résultat courant retraité suivant :

SOLIHA d'Aveyron	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 336 885,54	3 450 257,81
CHARGES D'EXPLOITATION	3 395 770,05	3 508 338,01
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-58 884,51	-58 080,20
Retraitement en exploitation des subventions d'investissements virées au résultat	45 765,70	45 837,25
Résultat d'exploitation retraité	-13 118,81	-12 242,95
PRODUITS FINANCIERS	15 109,66	34 184,64
CHARGES FINANCIERES	16 836,22	18 405,44
II - RESULTAT FINANCIER (3-4)	-1 726,56	15 779,20
III - RESULTAT COURANT Retraité	-14 845,37	3 536,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS Retraités	8 209,87	17 610,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00	1 481,38
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL retraité	7 409,87	16 129,40
V - IMPOTS SUR LES BENEFICES		
TOTAL DES PRODUITS	3 405 970,77	3 567 890,48
TOTAL DES CHARGES	3 413 406,27	3 528 224,83
RESULTAT	-7 435,50	19 665,65

1.4. Faits marquants liés à la pandémie de COVID-19 :

La pandémie de COVID-19 a conduit l'OMS à déclarer un état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020 et la France à déclarer un état d'urgence sanitaire le 23 mars 2020, avec la mise en œuvre de mesures de confinement. Bien que l'état d'urgence ait été levé depuis le 10 juillet 2020, cette crise sanitaire est encore susceptible d'avoir des impacts sur l'activité ou le fonctionnement de la structure. Aussi, nous vous présentons ci-après, selon une approche ciblée, les principaux effets que nous avons identifiés sur les comptes clos le 31 décembre 2020 :

- Impacts sur le résultat :
 - Chiffre d'affaires est impacté par des retards de livraisons de chantiers en maîtrise d'œuvre pour notre client UES Habiter 12 pour 13 logements. Il en découle un retard de facturation sur nos prestations de maîtrise d'ouvrage d'insertion puis de gestion locative adapté pour ce même client. Le contrat de location sous location avec Habiter 12 est aussi impacté pour ces mêmes 13 logements.
 - Par ailleurs nous avons subi un retard de démarrage d'une animation d'OPAH sur un contrat signé en début d'année.
 - Le manque à gagner est estimés à 110 000 euros.

- Impacts sur le bilan :
 - Passif
 - Prêt garanti par l'Etat : nous avons souscrit à la Banque Populaire Occitane un PGE pour un montant total de 500 000 euros, sur une durée de 12 mois à un taux de garantie de 0.25%. Le nominal des PGE a été enregistré en dettes financières.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance de l'exercice et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthodologie dite des coûts historiques.

2.1. Les postes de l'actif du bilan :

2.1.1. Les valeurs immobilisées :

Aucune immobilisation n'a fait l'objet d'une réévaluation, libre ou légale.

- Valeur brute des immobilisations incorporelles :
 - * Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont constitués uniquement des frais d'acquisition des immeubles ou de baux.

* Frais de recherche et développement :

Il s'agit de l'élaboration d'un schéma stratégique et d'une étude pour opération immobilière.

* Autres immobilisations incorporelles :

Ces frais représentent des acquisitions de logiciels informatiques.

- Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Les frais d'établissement sont amortis selon un plan et un délai maximum de 5 ans.

- Valeur brute des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat, hors frais d'acquisition).

- Dépréciation technique des immobilisations corporelles :

En application de la réforme des actifs au 01 janvier 2005, les investissements immobilisés (constructions et autres immobilisations corporelles) sont décomposés en 4 composants selon une clé de répartition des valeurs.

Structure	80.5 %
Menuiseries extérieures	3.30 %
Plomberie électricité	9.80 %
Chauffage ravalement	6.40 %

Chaque composant est amorti à compter de la date de livraison de l'immobilisation selon les durées suivantes :

Immeubles en propriétés :	Structure	40 ans
	Menuiseries extérieures	20 ans
	Plomberie électricité	20 ans
	Chauffage ravalement	12 ans

Immeubles en bail :

Pour les baux emphytéotiques selon la durée du bail ou la durée du composant ci celle ci se termine avant la fin du bail.

Pour les baux à réhabilitation selon la durée du bail moins un an ou la durée du composant ci celle ci se termine un an avant la fin du bail.

Le décompte est linéaire.

Les durées d'utilisation retenues pour les autres immobilisations sont celles habituellement pratiquées :

- Outillage	5 ans
- Aménagements bureaux	10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Matériel technique	10 ans
- Mobilier	10 ans

Travaux de réinvestissement :

En cas de réinvestissement sur une opération immobilière qui rentre dans le cadre d'un réinvestissement significatif dans la proportion de l'investissement initial, substituant par leur nature l'investissement de départ, nous sommes amenés à pratiquer des amortissements complémentaires sur l'opération initiale. Ces amortissements sont calculés en fonction du montant du réinvestissement diminués d'une érosion monétaire de 3% par année de vie de l'immobilisation initiale.

2.2. Les postes du bilan passif :

2.2.1- Subventions d'investissement :

Les reprises de subvention sont réparties selon la même méthode et suivent le même rythme de dotation que les amortissements.

2.2.2- Provisions :

2.2.2.1- Les grosses réparations

La provision pour gros entretien grosses réparations est calculée sur la base d'un plan de patrimoine qui donne l'ensemble des besoins de réparations du parc immobilier.

Ces provisions permettent d'assurer :

La remise en état après départ des locataires (part non imputables aux cautions).

Les grosses réparations issues de désordres et de sinistres divers en application des recommandations notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La mise aux normes des immeubles.

2.2.2.2- Vacance et précarité sociale :

Appliquée en recommandation de la Caisse des Dépôts et Consignations.

2.2.2.3- Les indemnités de départ en retraite :

la provision est égale aux droits acquis par le personnel âgé de 50 ans et plus au 31 décembre 2020 ou ayant 9 ans d'ancienneté à cette même date. Elle est suffisante pour la couverture de la provision conventionnelle de l'ensemble du personnel.

2.2.2.4- Des litiges : pour un dossier ANAH porté par un particulier.

Un ensemble de défaillances compromet le bon achèvement de l'opération.

2.2.2.5- Provisions à répartir sur plusieurs exercices.

Baux différés : Certains immeubles sont détenus par des baux dont le terme est inférieur aux engagements financiers. La provision couvrira le différentiel constaté.

2.2.2.6- Provisions pour charges spécifiques baux emphytéotiques et baux à réhabilitation :

Ces baux prévoient explicitement un engagement de réalisations de travaux de remise en état au moment de la restitution au propriétaire. Cette provision intègre aussi les mises aux normes accessibilités sécurité des ERP.

2.2.2.7- Provision pour décalage de redevances de baux entre SOLIHA d'Aveyron et Habiter 12 :

Permettant de faire face à une perte d'exploitation future liée à un décalage de durée d'amortissement d'un coté et reprise de redevance de l'autre pour les baux emphytéotiques signés entre SOLIHA d'Aveyron et Habiter 12.

2.2.2.8- Provisions pour risques sociaux :

Provision pour risques de requalification de notre accord d'intéressement.

2.2.2.9- Provisions pour charges :

- La Fédération SOLIHA a lancé la démarche de concertation Elan 2016. Cette provision sert à couvrir les dépenses engagées pour contribuer à ce projet.
- Provision pour évolution du logiciel de gestion immobilière.
- Provision pour mise en place d'un logiciel de suivi de la demande locative.
- Provision pour mise en place d'un logiciel de suivi des consommations des fluides.
- Provision pour modernisation du siège.
- Provision pour mise en place procédure qualité.
- Provision pour modernisation informatique.

2.2.3- Emprunts :

Certains emprunts ont été conclus par le passé auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation, à des taux préférentiels. En contrepartie, ces emprunts prévoient des intérêts compensateurs qui sont des intérêts courus dont le paiement est différé au terme de l'emprunt et exigibles en cas de remboursement anticipé. Ces sommes n'étant pas versées, elles ne sont pas comptabilisées.

2.2.4- Dettes rattachées à des participations :

Correspondent aux avances de trésorerie des redevances sur baux emphytéotiques qu'a signés l'UES Habiter 12 avec SOLIHA d'Aveyron.

2.3. Les engagements hors bilan :

2.3.1. Engagements.

Les garanties d'emprunts encours accordés par les collectivités aux organismes de crédits au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Garant	CAPITAL	ENCOURS			
		AU 31/12/2020	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
Ville de Millau	48 900,00	31 963,52	706,06	1 488,70	2 194,76
Agglo Grand Rodez	546 942,00	351 652,68	5 138,28	17 833,73	22 972,00
Ville de St Affrique	46 286,31	9 816,03	491,58	2 873,56	3 365,14
Ville de Villefranche de Rouergue	40 916,33	21 649,94	213,88	1 953,98	2 167,86
Commune de Millau	45 104,00	12 111,12	703,17	2 692,50	3 395,67

TOTAL GENERAL	728 148,64	427 193,29	7 252,97	26 842,47	34 095,43
---------------	------------	------------	----------	-----------	-----------

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Etat de l'actif immobilisé

Au 31 Décembre 2020

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immo. Au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immo. à la fin de l'exercice	Réévaluation Légale Valeur d'origine des immo. en fin d'exercice
		Consécutives à une réévaluation	Acquisitions créations, apports Virmt. de poste à poste	par virements de poste à poste	par cessions ou mises hors services		
Immo. incorporelles							
Frais d'établissement	308 624,30		32 140,65	0,00	1 604,08	339 160,87	339 160,87
Frais de recherche et dev.	0,00				0,00	0,00	0,00
Autres postes im. incorp.	72 015,47		12 941,57			84 957,04	84 957,04
Avances et acomptes	32 900,00		3 000,00	32 140,65	359,35	3 400,00	3 400,00
Immo. corporelles							
Terrains	583 870,10		0,00			583 870,10	583 870,10
Constructions	9 453 130,91		13 571,47		0,00	9 466 702,38	9 466 702,38
Constructions sur sol d'autrui	1 129 967,15		11 544,50		221 760,00	919 751,65	919 751,65
Inst. Tech., Mat. Out. Ind.	17 533,35		0,00		0,00	17 533,35	17 533,35
Autres immob. corp.	263 163,18		33 181,48		30 383,70	265 960,96	265 960,96
Immo. corp. en cours	450 000,00		25 115,97	25 115,97		450 000,00	450 000,00
Immo. financières							
Autres participations	30 648,73		0,00		800,00	29 848,73	29 848,73
Autres titres immobilisés	196,00					196,00	196,00
Prêts et autres immo. fi.	90 917,90		285,99		1 197,25	90 006,64	90 006,64
TOTAL	12 432 967,09		131 781,63	57 256,62	256 104,38	12 251 387,72	12 251 387,72

Etat des amortissements

Au 31 Décembre 2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : amort. afférent aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	293 270,91	7 655,88	1 604,09	299 322,70
Frais de recherche et dév.	0,00		0,00	0,00
Autres postes im. incorp.	70 549,50	8 473,35	0,00	79 022,85
Terrains				
Constructions	5 251 264,14	199 626,45	0,00	5 450 890,59
Constructions sur sol d'autrui	650 906,89	36 804,75	221 760,00	465 951,64
Inst. Tech., Mat. Out. Ind.	15 212,20	1 180,70	0,00	16 392,90
Autres immob. corp.	215 911,81	23 208,70	30 383,68	208 736,83
Immo. corp. en cours				
TOTAL	6 497 115,45	276 949,83	253 747,77	6 520 317,51

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				MOUVEMENT AFF POUR AMOR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations
Frais d'établissement	7 655,88			
Frais de recherche et dév.	0,00			
Autres postes im. incorp.	8 473,35			
Terrains				
Constructions	199 626,45			
Constructions sur sol d'autrui	36 804,75			
Inst. Tech., Mat. Out. Ind.	1 180,70			
Autres immob. corp.	23 208,70			
Immo. corp. en cours				
TOTAL	276 949,83			

ETAT DES PROVISIONS

Au 31 Décembre 2020

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Prov. p/risques et charg.				
Prov. p/litige	18 438,98	0,00		18 438,98
Prov. p/loc précarité	57 862,45	0,00		57 862,45
Prov. p/ind. départ ret.	146 469,64	12 940,64	30 562,65	128 847,63
Prov. p/charge à répartir	4 131,30		0,00	4 131,30
Prov. p/grosses réparat.	1 528 599,83	60 659,29	34 291,14	1 554 967,98
Prov. p/entretien	478 617,72	0,00	0,00	478 617,72
Prov. p/autres charges	162 621,06	0,00	17 325,00	145 296,06
Total (I)	2 396 740,98	73 599,93	82 178,79	2 388 162,12
Prov. p/dépréciations				
Sur immo. Financières	0,00			0,00
Sur comptes clients	61 736,13	9 249,70	17 690,13	53 295,70
Sur valeurs mobilières	0,00		0,00	0,00
Total (II)	61 736,13	9 249,70	17 690,13	53 295,70
TOTAL GENERAL (I+II)	2 458 477,11	82 849,63	99 868,92	2 441 457,82
dont dotations et reprises				
- d'exploitation		82 849,63	82 543,92	
- financières		0,00	0,00	
- exceptionnelles				

Etat des échéances

Au 31 Décembre 2020

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes sur commandes	3 400,00	3 400,00	
Clients et comptes rattachés	374 477,42	374 477,42	
Créances diverses	77 081,07	77 081,07	
TOTAL	454 958,49	454 958,49	0,00

ETAT DES DETTES	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements crédit				
- à 2 ans max à l'origine	500 000,00	500 000,00		
- à plus de 2 ans à l'origine	1 258 727,90	86 930,59	339 647,85	832 149,44
Dettes rattachées à des participations	1 124 738,51	67 615,22	314 667,75	742 455,49
Emprunts et dettes financières divers	153 973,23	153 973,23		
Avances et aptes reçus				
Fournisseurs et cptes rattachés	644 588,06	464 588,06	180 000,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	231 819,53	231 819,53		
Dettes s/immob et cptes rattachés	7 330,23	7 330,23		
Autres dettes	61 030,81	61 030,81		
TOTAL	3 982 208,27	1 573 287,67	834 315,60	1 574 604,93
Emprunts souscrits en cours exercice	512 733,00			
Emprunts remboursés en cours exercice	101 195,16			

PRODUITS A RECEVOIR

ACTIF	MONTANT
Etat subventions à recevoir	
Débiteurs divers	76 852,76
TOTAL	76 852,76

CHARGES A PAYER

PASSIF	MONTANT
Fournisseurs factures non parvenues	12 604,56
Créditeurs divers charges à payer	928,18
TOTAL	13 532,74

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PASSIF	MONTANT
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 340,00
TOTAL	12 340,00

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

ACTIF	MONTANT
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 677,71
TOTAL	6 677,71

PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES

	MONTANT
PRODUITS FINANCIERS	15 109,66
CHARGES FINANCIERES	16 836,22
Résultat Financier	-1 726,56

PRODUITS EXCEPTIONNELS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

	MONTANT
PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 975,57
CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00
Résultat Exeptionnel	53 175,57

Etat des fonds dédiés

Au 31 Décembre 2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
FEDERATION SOLIHA Aide CEA.	78 249,00	0,00	26 400,00	51 849,00
TOTAL	78 249,00	0,00	26 400,00	51 849,00